

**Compte de gestion 2022 et Compte administratif 2022 - Élection du Président de Séance. (062023007)**

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu l'article 9 alinéa 1 et 2 de la loi du 2 mars 1982 modifié par la loi du 25 janvier 1985 et par la loi ATR du 6 février 1992 ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, de désigner M \_\_\_\_\_, pour présider les débats consacrés à l'examen du Compte de gestion et du Compte administratif 2022 :

**DELIBERE**

Article unique : M \_\_\_\_\_, est élu(e) Président(e) pour présider les débats consacrés à l'examen du Compte de gestion et du Compte administratif 2022.

Le scrutin est organisé au scrutin public.

VOTANTS :      POUR :      CONTRE :      ABSTENTION :      NPPV :

.....par les Conseillers à .....

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ